Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_134-DE

MOBILITE

DCC26-134

OBJET : PLAN MOBILITE SIMPLIFIE : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DES PARTENAIRES

Monsieur Jonathan HOUILLOT, Vice-président en charge de l'Aménagement, de l'Habitat et de la Mobilité, présente le rapport suivant :

1. LE RENOUVELLEMENT DU COMITE DES PARTENAIRES

Roche aux Fées Communauté exerce la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité. À ce titre, elle dispose d'un comité des partenaires, instance consultative associant notamment les représentants des employeurs, les usagers et les habitants aux réflexions relatives à la politique de mobilité du territoire.

Ce comité a été créé par délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2024 (DCC24-034). Sa composition a ensuite fait l'objet d'une délibération en septembre 2026 (DCC25-113). Toutefois, au regard de l'évolution du cadre législatif applicable et notamment des dispositions de l'article L1231-5 du Code des transports, modifiées par l'article 118 de la loi du 14 février 2025, il convient de revoir la composition du comité des partenaires afin de la mettre en conformité avec les exigences légales en vigueur, notamment en ce qui concerne la représentation des employeurs et des acteurs économiques.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'**adopter une nouvelle composition du comité des partenaires, tenant compte de ces évolutions législatives ainsi que du renouvellement du Conseil communautaire.**
Cette délibération a ainsi vocation à remplacer la délibération n° DCC25-113 précitée qui sera retirée. Elle permet également de confirmer les modalités de fonctionnement de cette instance.

2. LE ROLE DU COMITE

Le comité des partenaires constitue **un espace de dialogue entre Roche aux Fées Communauté, les partenaires institutionnels, les employeurs, les acteurs locaux, les usagers et les habitants.**

Il est consulté **2 fois par an** et avant toute évolution substantielle concernant notamment :

- La planification de la politique de mobilité,
- l'offre de mobilité,
- la politique tarifaire,
- la qualité des services,
- l'information des usagers,
- l'instauration ou l'évolution du taux du versement mobilité.

Il permet ainsi de partager les besoins du territoire, présenter les projets de la collectivité et recueillir l'avis des partenaires concernés.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_134-DE

3. LA NOUVELLE COMPOSITION PROPOSEE

Il est proposé de constituer le comité des partenaires autour de 4 collèges :

Collèges	Structures	Nombre de représentants
Roche aux Fées Communauté et ses partenaires institutionnels	Roche aux Fées Communauté, Etat, Région Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine	7
Les représentants des employeurs	Représentants des entreprises, Union des commerçants et artisans	17
Les représentants de partenaires thématiques	Associations d'usagers des transports, représentants syndicaux, France travail, mission locale, relais pour l'emploi,	8
Les représentants de la société civile	Habitants	2

4. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du comité est précisé dans un règlement intérieur annexé à cette délibération.
Celui-ci fixe notamment les modalités de convocation, de réunion et de participation de ses membres.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports, notamment l'article L1231-5 modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités Loi d'Orientation des Mobilités,
Vu les délibérations du Conseil communautaire :

- *du 30 mars 2021 (DCC21-026) portant sur la prise de compétence « organisation de la mobilité »,*
- *du 10 décembre 2024 (DCC24-107), approuvant le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) 2024-2033 de Roche aux Fées Communauté,*
- *du 28 mai 2024 (DCC24-034), portant sur la création d'un comité des partenaires,*

Il vous est proposé :

- ***D'approuver la nouvelle composition du comité des partenaires*** *telle que présentée ci-dessus ;*
- ***D'approuver le règlement intérieur de ce comité****, ci-annexé ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261119-DCC26_134-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 6 novembre 2026, s'est réuni le 17 novembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle BADOUD, Conseillère communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Pascaline MARION, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, Mme Annick PERON
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

ESSE	Mme Yvette SAULNIER
JANZE	M Gaston GUAIS *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
	Mme Jennifer MAILLARD
RETIERS	M Benoît LUGAND
	M Thierry RESTIF *(donne pouvoir à Mme Annick PERON)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (38 présents / 2 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 18/11/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Chrystelle BADOUD

Signé par : Chrystelle BADOUD
Date : 18/11/2026
Qualité : VP BADOUD C - Secrétaire de Séance